

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 11

Date de convocation : 31/10/2013

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Kientz Patrick, Jost Jean-Louis, Hantsch Myriam, Muller Maurice, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

Pouvoir : /

Absent excusé :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2013 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : MOEBS Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
2. Avis sur la demande d'autorisation présentée par l'Earl Kientz dans le cadre de l'enquête publique
3. Don en faveur de la commune
4. Cimetière communal : avis sur une demande de concession de tombe
5. Ecole :
 - Demande de subvention en faveur d'une classe de découverte - Clôture de la cour

Délibération n° DCM-0014-2013**9. Autres domaines de compétence****9.1 Autres domaines de compétence des communes****Enquête publique au titre des installations classées : EARL KIENTZ à Hohatzenheim**

Le maire présente au conseil municipal, le dossier d'enquête publique présenté par l'EARL KIENTZ de Hohatzenheim en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, pour une activité d'élevage de volailles de chair sur le territoire de la commune de Hohatzenheim. L'enquête s'est déroulée du 03/10/2013 au 05/11/2013 inclus. Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Au moment du vote, M. Kientz est sorti et n'a pas participé au vote.

Après en avoir longuement discuté, le **conseil municipal** :

- déplore que l'Earl Kientz n'est pas proposée aux membres du conseil, la visite d'un site d'élevage similaire à son projet d'exploitation afin que ceux-ci puissent constater en situation réelle les impacts d'un tel projet,
- remarque que l'étude d'impact aurait dû se faire en se basant sur la station météorologique de Waltenheim sur Zorn et non en se basant sur la station de Météo France d'Entzheim,
- note le manque de précision technique sur certains points, notamment sur l'impact de l'air, la ventilation du bâtiment d'élevage, etc...
- **demande à l'EARL Kientz** :
 - **de sortir du plan d'épandage les parcelles avoisinantes du village d'Hohatzenheim**, numérotées 3, 4, 18, 21, 58 qu'elles considèrent trop proches des habitations, d'autant plus que le nouveau lotissement Brandgarten n'est pas matérialisé sur le plan d'épandage et de ce fait ne respecte pas la distance réglementaire,
 - **de respecter scrupuleusement les spécifications prévues au cahier des charges pour limiter au maximum les sources de nuisances afin de ne pas affecter les citoyens.**

Le tiers des membres du conseil s'est prononcé favorablement pour le vote à bulletin secret. Le Maire demande à chaque membre de se prononcer sur le dossier Kientz. Après dépouillement, le résultat des votes se décline comme suit :

7 voix : Pour l'autorisation d'exploiter

3 voix : Contre l'autorisation d'exploiter

M. Kientz Patrick, membre du conseil municipal et représentant de l'EARL Kientz, s'est engagée oralement devant l'assemblée à respecter les prescriptions du conseil municipal.

Adopté à la majorité moins 3 contre

7. Finances locales

7.9 Divers

Don en faveur de la commune

Le Conseil Municipal :

- accepte le don de 1000 € provenant du Père Léon Bilger,
- autorise le maire émettre le titre de recettes correspondant.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM-0016-2013

8. Domaines de compétences par thèmes

8.4 Aménagement du territoire

Cimetière : avis sur la demande de M. Moebs Roger de Holtzheim

- Vu le courrier du 22/10/2013, émanant de M. Moebs Roger de Holtzheim qui souhaite obtenir une concession au cimetière communal,

Le Conseil Municipal, rappelle que les concessions sont réservées exclusivement aux habitants d'Hohatzenheim et qu'il ne souhaite pas de ce fait créer de précédent. Il se voit malheureusement contraint **d'émettre un avis défavorable** à la demande de M. Moebs.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM-0017-2013

7. Finances locales

7.5 Subventions

Subvention pour des séjours scolaires – Clôture de la cour de l'école

Les élèves des classes de CP à CM2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim participeront à une classe de découvertes du 26 au 30 mai 2014 au centre Alter-Ego de Muckenbach. Le coût global de ce séjour a été estimé à 285 €/enfant auquel il convient de rajouter les transport soit un coût total de 300 € ; le corps enseignant sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation de 252 € à la coopérative scolaire de Hohatzenheim (9 €/enfant/ 4 jours X 7 (nombre d'élèves domiciliés à Hohatzenheim et dérogation accordée). Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 657361 du budget primitif 2014.

Vote à l'unanimité moins une abstention (Jost)

Le Maire informe les conseillers que la Directrice, Mme Jacob a transmis un courrier demandant à la commune de clôturer la cour de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas donner suite, étant donné que d'ici 3 ans, les élèves de la commune seront scolarisés dans la nouvelle école intercommunale de Wingersheim et que le coût d'un tel investissement serait trop élevé pour la commune.

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 8 novembre 2013

CRIQUI Jean-Marie

MOEBS Jean-Paul

ADAM Jean-Marie

DISS Richard

HANTSCH Myriam

JOST Jean-Louis

KIENTZ Patrick

MULLER Maurice

RISCH Francis

SCHNEIDER Laurent

SIMON Delphine